

BAC

N° 86

SNCA e.i.L. Convergence

Trimestriel

e. comme *Efficacité*

1 €uro

Janvier à Mars 2025

i. comme *Indépendance*

L. comme *Laïcité*

BAC N° 86

Editorial

Bulletin des Agrégés & Certifiés

SNCA

Certifiés, Agrégés e.i.L.
Convergence

9, rue de l'ancien presbytère
45220 SAINT-FIRMIN-DES-BOIS
06 82 13 73 43

pierre.couranjou@gmail.com

Site

www.snca-nat.fr

Sommaire

Edito : La MLDS P 1 & 2
Montée des conseil de
disciplines P 3
Détresse des élèves P 4
Pouvoir achat enseignants P 5
Les idiots complices P 6

Directeur de Publication
Pierre COURANJOU
N° CPPAP : 09075S 06175
N° ISBN : en instance

Conception & réalisation
au siège
9, rue de l'ancien presbytère
45220 SAINT-FIRMIN-DES-
BOIS

Une vieille antienne : la MLDS !

Les enseignants-coordonateurs, vous connaissez ? Ils travaillent pour la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire ou MLDS. Ils sont environ 950 et travaillent (théoriquement) dans toutes les académies du territoire national métropolitain et ultramarin. Ils sont en charge des élèves décrocheurs pour leur accorder leur droit d'avoir accès à une formation et coordonnent les actions qui leur permettraient, dans la continuité, d'avoir une scolarité réelle quoique différente comme celle que la République s'engage à donner à tous ses enfants nés ou accueillis sur son sol. Mais **les enseignants-coordonateurs sont systématiquement maltraités par l'Education nationale.**

Comment devient-on enseignant-coordonateur ? Il y a, outre la contractualisation qui s'avère être, comme toujours dans l'Education nationale, le mode de recrutement bon marché privilégié par tous les ministres, deux façons officielles de devenir enseignant-coordonateur : **un titulaire d'une discipline reconnue** qui s'intéresse au décrochage scolaire **et le concours** ... Or ce dernier, le concours CPIF (Coordination Pédagogique Ingénierie de Formation.), est tombé dans l'oubli depuis 2016. Il y a, là, **une entorse au droit commun de recruter les profs par concours.** Cette première entorse n'est, hélas, pas la seule. L'inspection, qui permet au titulaire de progresser dans sa carrière, n'existe pratiquement pas ; un titulaire a eu recours au Tribunal administratif pour faire valider pécuniairement douze années de carrière restées au même stade par manque d'inspection ! **La grille indiciaire ne sert à rien pour les enseignants-coordonateurs titulaires.** Autre entorse au droit commun : **la gestion rectorale.** Le recteur est en charge de la MLDS et des profs qui la font marcher. Quelques dizaines d'enseignants-coordonateurs ne font pas le poids face aux centaines de milliers de profs en tout autre genre qui ont, d'ailleurs, eux, la possibilité de s'adresser aux instances supérieures s'ils ne sont pas satisfaits.

suite

En outre, ni le recteur, ni son secrétaire général ne se chargent de profs coordinateurs : c'est **l'affaire du chargé rectoral de ... l'orientation** ! Alors, les décrocheurs, il s'en fiche ; il a bien assez de boulot avec les primaires, les collégiens et les lycéens. Au point que le chargé de l'orientation, qui ignore tout des enseignants-**coordinateurs**, les affuble du titre d'enseignants-**coordonnateurs**, comme si les dits profs ordonnaient les dépenses de leur service ! Car, là, est **l'entorse inconcevable au droit commun : les salaires**.

En effet, **la gestion rectorale de la MLDS a oblitéré la gestion nationale des traitements de tous les fonctionnaires de l'État de niveau A**. Le recteur dispose, à son gré, des rémunérations dues aux enseignants-coordinateurs sans tenir compte des normes établies nationalement ce qui provoque des disparités salariales énormes d'une académie à l'autre. L'action syndicale est absolument nécessaire pour remédier à cette **injustice réglementaire**. Mais, hélas, les syndicats bien en cour ne se soucient guère des quelques centaines d'enseignants-coordinateurs.

Le SNCA e.i.L. Convergence et sa fédération les Syndicats e.i.L. Convergence ont une autre conception du problème. C'est pourquoi ils exigent :

- 1/l'application du droit commun défini par le Code de l'Education aux enseignants-coordinateurs,**
- 2/droit commun en matière salariale et d'inspection,**
- 3/droit commun dans la gestion nationale de la MLDS et de ses personnels**
- 4/recours au concours CPIF**
- 5/création d'une agrégation CPIP**

La montée en puissance des conseils de discipline dans les collèges et lycées : un signal d'alerte !

Depuis quelques années, le nombre de conseils de discipline dans les collèges et lycées connaît une hausse inquiétante. Jadis réservés aux cas les plus graves, ces conseils sont de plus en plus sollicités face à une multiplication des incidents en milieu scolaire. Ce phénomène soulève des questions sur les causes profondes de l'indiscipline et sur les solutions envisageables pour y remédier.

Autrefois exceptionnels, les conseils de discipline se sont banalisés dans de nombreux établissements. Ils sont convoqués pour des faits variés : violence verbale ou physique envers les enseignants ou les élèves, harcèlement, détérioration du matériel scolaire, usage de stupéfiants ou encore perturbation grave des cours. Cette augmentation traduit une montée des tensions au sein des établissements et un affaiblissement des règles de vie commune.

Plusieurs raisons expliquent cette recrudescence des conseils de discipline :

- **Une perte d'autorité des adultes** : certains élèves contestent davantage les règles et refusent l'autorité des enseignants.
- **L'impact des réseaux sociaux**, qui favorisent le harcèlement et exacerbent les conflits entre élèves.
- **Un climat social tendu**, marqué par des inégalités économiques et familiales qui influencent le comportement des jeunes.
- **Une gestion difficile des élèves en difficulté** : certains jeunes souffrent de troubles du comportement ou d'un manque de suivi éducatif.

Face à cette situation, il est nécessaire d'agir en amont pour éviter que les conflits n'atteignent le stade du conseil de discipline. Plusieurs solutions peuvent être envisagées :

1. Renforcer la prévention et la médiation

- Développer des dispositifs de médiation scolaire pour désamorcer les conflits avant qu'ils ne dégèrent.
- Sensibiliser les élèves aux règles de vie collective dès leur entrée au collège.

2. Améliorer l'accompagnement des élèves en difficulté

- Mettre en place un suivi éducatif et psychologique pour les élèves en situation de mal-être.
- Renforcer le rôle des assistants d'éducation et des conseillers principaux d'éducation (CPE) pour mieux encadrer les jeunes.

3. Impliquer davantage les familles

- Instaurer un dialogue plus régulier entre l'école et les parents pour éviter les situations d'exclusion brutale.
- Responsabiliser les familles en les associant aux démarches disciplinaires.

4. Favoriser des sanctions éducatives plutôt que répressives

- Encourager les travaux d'intérêt général et les mesures de responsabilisation plutôt que l'exclusion.
- Développer des alternatives à l'exclusion définitive, comme les classes relais ou les stages de citoyenneté.

Pour conclure, l'augmentation des conseils de discipline dans les collèges et lycées est un symptôme d'un malaise plus profond au sein de l'éducation nationale. Plutôt que de se limiter à sanctionner, il est essentiel de mettre en place des actions préventives et éducatives pour restaurer un climat scolaire serein. Seule une mobilisation conjointe des enseignants, des élèves et des familles permettra de freiner cette tendance inquiétante.

Face à la détresse des élèves, exigeons des moyens pour la santé scolaire !

Depuis plusieurs années, nous constatons une montée alarmante du mal-être chez les élèves des collèges et lycées. Stress scolaire, harcèlement, anxiété, troubles psychologiques : les signaux d'alerte se multiplient. Pourtant, face à cette urgence, l'Éducation nationale reste sourde aux besoins des élèves et des personnels.

Le manque criant d'infirmiers et de médecins scolaires met en péril la santé et le bien-être des jeunes. Trop souvent, les établissements ne disposent pas d'un suivi médical suffisant, laissant de nombreux élèves sans accompagnement face à leur souffrance. Cette situation a des conséquences directes sur leur scolarité : absentéisme, décrochage, troubles de la concentration et baisse des résultats.

Nous, syndicat engagé pour une école juste et humaine, **exigeons un recrutement massif d'infirmiers et de médecins scolaires** pour garantir une véritable prise en charge des élèves. Il est inadmissible que la santé des jeunes soit reléguée au second plan par manque de moyens.

Nous appelons le ministère à prendre ses responsabilités et à agir immédiatement pour renforcer la médecine scolaire. L'éducation ne peut se faire sans un cadre bienveillant et sécurisé pour les élèves !

La baisse du pouvoir d'achat des enseignants : une réalité chiffrée

Depuis plusieurs décennies, le pouvoir d'achat des enseignants en France ne cesse de diminuer. Malgré quelques revalorisations ponctuelles, elles restent insuffisantes face à l'inflation et à l'évolution des salaires dans d'autres professions.

En 1980, un professeur certifié en début de carrière gagnait environ **2,3 fois le SMIC**. En 2024, ce même enseignant perçoit à peine **1,2 fois le SMIC**, illustrant une chute significative du pouvoir d'achat par rapport au salaire minimum. L'évolution du point d'indice, qui sert de base au calcul des salaires des fonctionnaires, a été gelée **de 2010 à 2016** et n'a connu que de très faibles augmentations depuis. Entre **2000 et 2023**, l'inflation cumulée a dépassé **50%**, tandis que la valeur du point d'indice n'a progressé que de **moins de 20%**. Un enseignant certifié débutant gagnait environ **2 000 € nets par mois** en 2000. En tenant compte de l'inflation, ce salaire devrait être d'environ **3 000 € nets en 2024** pour maintenir le même pouvoir d'achat. Or, en réalité, il est aujourd'hui d'environ **2 100 € nets**, soit une perte de près de **900 € par mois** en valeur réelle. Même constat pour les enseignants en fin de carrière : un agrégé ayant **30 ans d'expérience** percevait en 2000 environ **3 500 € nets par mois**, ce qui devrait correspondre à **5 200 € nets aujourd'hui** pour suivre l'inflation. Pourtant, il touche aujourd'hui autour de **4 000 € nets**, soit une perte de **1 200 € par mois** en pouvoir d'achat.

Selon l'OCDE, le salaire des enseignants français est **inférieur de 15 à 20%** à la moyenne des pays développés. En Allemagne, un enseignant gagne en moyenne **65 000 € bruts annuels**, contre **42 000 € en France** pour un certifié en milieu de carrière. Alors que les professions comparables (ingénieurs, cadres de la fonction publique) ont vu leurs salaires évoluer de **+30% en 20 ans**, ceux des enseignants n'ont progressé que de **+10%** sur la même période.

Pour conclure, le métier d'enseignant connaît une vraie perte d'attractivité. Face à cette stagnation salariale et à la baisse du pouvoir d'achat, il attire de moins en moins. Le nombre de candidats aux concours de recrutement a chuté de plus de **30 %** en 10 ans, mettant en péril l'avenir du système éducatif français."

Sans une revalorisation significative, la crise de recrutement risque de s'aggraver, et le déclassement salarial des enseignants ne fera que renforcer ce phénomène !

Les idiots complices

Le « **mammouth** », c'est bien connu, c'est l'**administration clientéliste de la dite Education nationale**, ou de ce qu'il reste de l'Ecole de la République, autant dire pas grand-chose ... Mais l'administration clientéliste, ou « **mammouth** », gouvernée par la devise « *Pas de vague !* », fait des dégâts énormes*. Le ministre Claude ALLEGRE (1997-2000) avait l'intention de le dégraisser ; mais il fut obligé de démissionner par **certains syndicats qui persistaient à traduire « mammouth » par le corps enseignant**. A l'époque, la secrétaire générale du SNES et de la FSU, ne parlait jamais avec lui pour cause de conflit caractériel ; en fait, parce qu'**il refusait, à bon droit, de la promouvoir au grade d'agrégé !** Que dit la LOI ? Que **pour être promu à un grade supérieur, hors concours, il faut avoir été promu, par concours, au moins une fois, à un autre grade**. Or, la secrétaire générale était prof de sténodactylo sans avoir passé le moindre concours : elle avait été embauchée comme contractuelle, puis avait bénéficié, au bout de quelque temps, d'une promotion interne qui la fit fonctionnaire de l'Education nationale. Elle était désormais assimilée à une certifiée quoique n'ayant passé ni le CAPES ni le CAPET. Mais elle tenait à terminer sa carrière comme agrégée ! Ce qu'ALLEGRE, pourfendeur du « mammouth » ne pouvait en toute légitimité lui accorder.

Il est clair que **le SNES et la FSU livrèrent bataille au ministre qui voulait dépecer le fameux « mammouth », désignant, il va de soi, le corps enseignant !** Et, en 2000, ils obtinrent la démission d'ALLEGRE qui fut remplacé par l'exquis et ex-mitterrandien ministre de la culture, Jack LANG, qui, au comble du bonheur d'être ministre de l'Education nationale, promut la secrétaire ambitieuse au grade d'agrégé ! Comme quoi les idiots ont bien raison d'insister ...

Plus récemment, **le PACTE** (une forme nouvelle d'ISOE**) **devait laisser aux établissements la pleine autonomie**, dont théoriquement ils disposent, pour son utilisation Mais son emploi est contesté*** par un chefaillon rectoral : **uniquement pour les remplacements de courte durée, nom d'un chien !** Les remplacements de courte durée, certes, mais aussi les accompagnements volontaires pour de « vacances apprenantes », par exemple, et autres initiatives destinées à **favoriser le travail et la réussite des élèves** : l'absurdité du système éducatif corseté par une administration dont la « compétence » est à l'opposé de la qualification ! Or, le PACTE fut décrié, dès sa création, par le SNES-FSU et le Café pédagogique lui emboîta le pas... Résultat ? Les chefs d'établissement sont nombreux à ne pas le mettre en œuvre et restituent les sous du PACTE presque intégralement à l'Education nationale ... D'où **la colère envers les établissements qui les utilisent à des fins pédagogiques** : ineptie, sottise, imbécillité, absurdité du « mammouth » hyper-engraissé et clientéliste, et **complicité des idiots patentés !**

La République n'a plus d'ECOLE : elle est remplacée par l'inique garderie des cancre violents par des maîtres apeurés ...

* Jusqu'aux meurtres de Samuel PATY et de Dominique BERNARD

** Indemnité du suivi et de l'orientation des élèves

*** Avec réduction de la prime afférente à son utilisation attribuée au proviseur et à son adjoint ... D'ailleurs, si un prof d'espagnol est absent, les autres profs d'espagnol étant occupés aux mêmes heures, c'est le prof d'EPS qui devra le remplacer pour enseigner la langue de CERVANTES ?

Site e.i.L . Convergence

www.snca-nat.com